



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

politique de la santé

Question écrite n° 28948

Texte de la question

M. François Sauvadet appelle l'attention de M. le secrétaire d'Etat à la santé et à l'action sociale sur les orientations prises par la politique de santé publique qui tend à assimiler l'alcool aux drogues les plus dures. Les professionnels de la filière viti-vinicole française s'inquiètent de cette assimilation opérée par les rapports Roques, Maestracci et Mignon. Les vins disposent d'atouts particuliers tant par leur mode de consommation (en accompagnement des repas, par des consommateurs adultes), que par leurs effets sur la santé (en cas de consommation régulière) et cela a été mis en évidence par plusieurs études scientifiques. Les professionnels de la viticulture tiennent d'ailleurs à participer activement à la politique nationale de lutte contre l'alcoolisme, à condition qu'elle s'appuie sur la prévention, l'éducation des jeunes et la responsabilisation des consommateurs. En revanche, ils s'inquiètent des dérives qui pourraient résulter des réflexions et décisions en cours. Par ailleurs, dans un contexte de très forte concurrence sur les marchés mondiaux, il s'interroge sur l'opportunité d'une telle démarche alors même que nos principaux concurrents adoptent une attitude de promotion et de valorisation des produits viticoles. Il pense en particulier à l'autorisation récente accordée aux producteurs américains d'apposer sur les étiquettes une mention sur les bienfaits du vin. Il souhaiterait donc savoir comment le Gouvernement entend intégrer cette spécificité des vins sans sa politique actuelle de santé publique.

Texte de la réponse

Le secrétaire d'Etat à la santé et à l'action sociale tient à assurer à l'honorable parlementaire que la réflexion menée ne vise en aucune manière à créer un amalgame entre l'alcool et les substances illicites. Toutefois, on ne saurait ignorer que l'abus d'alcool peut être à l'origine d'un grand nombre de décès, d'accidents ou de comportements violents. De plus, l'évolution des modes de consommation, notamment chez les plus jeunes, est inquiétante. Tous ces éléments suggèrent de nouveaux enjeux de santé publique avec, dans le domaine de la prévention, une approche fondée sur les comportements à risques et non sur les produits. Le secrétaire d'Etat à la santé et à l'action sociale a conscience que ces nouvelles orientations peuvent susciter de nombreuses interrogations, notamment chez les professionnels de la filière viticole. Néanmoins, ceux-ci ne pourront qu'être sensibles à la nécessité de définir les contours d'une politique cohérente de santé publique, surmontant les obstacles liés au cloisonnement des actions par produits pour aboutir à une approche plus globale de l'ensemble des conduites addictives. Cette nouvelle approche du dispositif de prévention et de soins ne s'inscrit en aucune manière en contradiction avec le message de modération développé depuis de nombreuses années par la filière viticole. Bien au contraire, les différents acteurs de la santé publique et les producteurs de vins ne pourront que se rapprocher dans de nouveaux axes de réflexion autour de la distinction entre usage, usage nocif et dépendance.

Données clés

Auteur : [M. François Sauvadet](#)

Circonscription : Côte-d'Or (4^e circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 28948

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : santé et action sociale

Ministère attributaire : santé et action sociale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 26 avril 1999, page 2463

Réponse publiée le : 7 juin 1999, page 3522